



Le 15 novembre 2023

DIRECTION DE LA SÉANCE

ORDRE DU JOUR DES PROCHAINES SÉANCES DU SÉNAT
établi à la suite des conclusions de la Conférence des Présidents

En souligné : Entre dans le champ de l'article 23 bis du Règlement relatif à la présence des sénateurs.

PROJET DE LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

Mercredi 15 novembre 2023

À 15 heures

- Questions d'actualité au Gouvernement

- Délai limite pour l'inscription des auteurs de questions : mercredi 15 novembre à 11 heures

À 16 h 30, le soir et la nuit

- Suite du projet de loi, considéré comme adopté par l'Assemblée nationale en application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution, de **financement de la sécurité sociale** pour **2024** (discussion des articles) (n° 77, 2023-2024)

Jeudi 16 novembre 2023

À 10 h 30, l'après-midi, le soir et la nuit

- Conclusions de la commission mixte paritaire sur le projet de loi portant **transposition** de l'**accord national interprofessionnel** relatif au **partage** de la **valeur** au sein de l'**entreprise** (texte de la commission, n° 108, 2023-2024)

- Lors de la séance, seuls peuvent intervenir le Gouvernement, le représentant de la commission saisie au fond pour une durée ne pouvant excéder cinq minutes et, pour explication de vote, un représentant par groupe pour une durée ne pouvant excéder cinq minutes chacun ainsi qu'un représentant des sénateurs ne figurant sur la liste d'aucun groupe pour une durée ne pouvant excéder trois minutes

- Délai limite pour les inscriptions des orateurs des groupes : mercredi 15 novembre à 15 heures

- Suite du projet de loi, considéré comme adopté par l'Assemblée nationale en application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution, de **financement de la sécurité sociale** pour **2024** (discussion des articles) (n° 77, 2023-2024)

Vendredi 17 novembre 2023

À 9 h 30, l'après-midi, le soir et la nuit

- Suite du projet de loi, considéré comme adopté par l'Assemblée nationale en application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution, de **financement de la sécurité sociale** pour **2024** (discussion des articles) (n° 77, 2023-2024)

Éventuellement, samedi 18 novembre 2023

Le matin et l'après-midi

- Suite du projet de loi, considéré comme adopté par l'Assemblée nationale en application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution, de **financement de la sécurité sociale** pour **2024** (discussion des articles) (n° 77, 2023-2024)

SEMAINE DE CONTRÔLE

Lundi 20 novembre 2023

À 16 heures, et éventuellement, le soir

- Projet de loi de **finances** de **fin de gestion** pour **2023** (n° 88, 2023-2024)

Ce texte a été envoyé à la commission des finances.

- Réunion de la commission pour le rapport : mercredi 15 novembre matin
- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance : vendredi 17 novembre à 12 heures
- Réunion de la commission pour examiner les amendements de séance : lundi 20 novembre après-midi
- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 1 heure
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : vendredi 17 novembre à 15 heures

Mardi 21 novembre 2023

À 14 h 30

- Explications de vote des groupes puis scrutin public solennel sur le projet de loi, considéré comme adopté par l'Assemblée nationale en application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution, de **financement de la sécurité sociale** pour **2024** (n° 77, 2023-2024)

- Temps attribué aux orateurs des groupes pour les explications de vote, à raison d'un orateur par groupe : 7 minutes pour chaque groupe et 3 minutes pour les sénateurs ne figurant sur la liste d'aucun groupe
- Délai limite pour les inscriptions de parole : lundi 20 novembre à 15 heures
- Délai limite pour le dépôt des délégations de vote : mardi 21 novembre à 12 h 30

- Débat sur le thème : « **Déclinaison territoriale de la planification écologique : Quel rôle et quels moyens pour les collectivités locales ? Quel accompagnement du citoyen ?** » (demande du groupe SER)

- Temps attribué au groupe Socialiste, Écologiste et Républicain : 8 minutes
- Réponse du Gouvernement pour une durée équivalente
- Après la réponse du Gouvernement, séquence de 16 questions réponses :
 - 2 minutes, y compris la réplique
 - Possibilité de réponse du Gouvernement pour une durée équivalente
 - Possibilité pour le Gouvernement de répondre à une réplique pendant 1 minute et à l'auteur de la question de répondre de nouveau pendant 1 minute
- Conclusion par le groupe Socialiste, Écologiste et Républicain : 5 minutes
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans le débat : lundi 20 novembre à 15 heures

- Débat sur le **rapport** sur la **situation** des **finances publique locales** remis en application de **l'article 52** de la **loi organique** relative aux **lois de finances** (demande de la commission des finances)

- Temps attribué à la commission des finances : 8 minutes
- Réponse du Gouvernement pour une durée équivalente
- Après la réponse du Gouvernement, séquence de 16 questions réponses :
 - 2 minutes, y compris la réplique
 - Possibilité de réponse du Gouvernement pour une durée équivalente
 - Possibilité pour le Gouvernement de répondre à une réplique pendant 1 minute et à l'auteur de la question de répondre de nouveau pendant 1 minute
- Conclusion par la commission des finances : 5 minutes
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans le débat : lundi 20 novembre à 15 heures

À 21 h 30

- **Déclaration du Gouvernement**, suivie d'un débat, en application de l'article 50-1 de la Constitution, sur les **partenariats renouvelés** entre la **France** et les **pays africains** (demande du Gouvernement)

- Intervention des orateurs des groupes, à raison d'un orateur par groupe, par ordre décroissant des effectifs des groupes, avec 14 minutes pour le groupe Les Républicains, 12 minutes pour le groupe Socialiste, Écologiste et Républicain, 10 minutes pour le groupe Union Centriste et 8 minutes pour les autres groupes, ainsi que 3 minutes pour les sénateurs non-inscrits
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans le débat : lundi 20 novembre à 15 heures

Mercredi 22 novembre 2023

À 15 heures

- Questions d'actualité au Gouvernement

- Délai limite pour l'inscription des auteurs de questions : mercredi 22 novembre à 11 heures

De 16 h 30 à 20 h 30

(Ordre du jour réservé au groupe SER)

- Proposition de loi portant **réparation** des **personnes condamnées** pour **homosexualité** entre **1942** et **1982**, présentée par M. Hussein BOURGI et plusieurs de ses collègues (n° 864, 2021-2022)

Ce texte a été envoyé à la commission des lois.

- Délai limite pour le dépôt des amendements de commission : lundi 13 novembre à 12 heures
- Réunion de la commission pour le rapport et le texte : mercredi 15 novembre matin
- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance : lundi 20 novembre à 12 heures
- Réunion de la commission pour examiner les amendements de séance : mercredi 22 novembre matin
- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 45 minutes
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : mardi 21 novembre à 15 heures

- Proposition de loi constitutionnelle visant à **faciliter le déclenchement du référendum d'initiative partagée**, présentée par M. Yan CHANTREL et plusieurs de ses collègues (n° 571, 2022-2023)

Ce texte a été envoyé à la commission des lois.

- Délai limite pour le dépôt des amendements de commission : lundi 13 novembre à 12 heures
- Réunion de la commission pour le rapport et le texte : mercredi 15 novembre matin
- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance : lundi 20 novembre à 12 heures
- Réunion de la commission pour examiner les amendements de séance : mercredi 22 novembre matin
- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 45 minutes
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : mardi 21 novembre à 15 heures

À 22 heures

- Sous réserve de leur dépôt, conclusions de la commission mixte paritaire sur le projet de **loi de finances de fin de gestion pour 2023**

- Lors de la séance, seuls peuvent intervenir le Gouvernement, le représentant de la commission saisie au fond pour une durée ne pouvant excéder cinq minutes et, pour explication de vote, un représentant par groupe pour une durée ne pouvant excéder cinq minutes chacun ainsi qu'un représentant des sénateurs ne figurant sur la liste d'aucun groupe pour une durée ne pouvant excéder trois minutes
- Délai limite pour les inscriptions des orateurs des groupes : mardi 21 novembre à 15 heures

De 9 heures à 13 heures

(Ordre du jour réservé au groupe RDSE)

- Proposition de loi tendant à **renforcer** la **culture citoyenne**, présentée par M. Henri CABANEL et plusieurs de ses collègues (texte de la commission, n° 102, 2023-2024)

Ce texte a été envoyé à la commission de la culture, de l'éducation et de la communication.

- Délai limite pour le dépôt des amendements de commission : lundi 13 novembre à 12 heures
- Réunion de la commission pour le rapport et le texte : mercredi 15 novembre matin
- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance : lundi 20 novembre à 12 heures
- Réunion de la commission pour examiner les amendements de séance : mercredi 22 novembre matin
- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 45 minutes
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : mercredi 22 novembre à 15 heures

- Proposition de loi visant à **aménager** la **prévention** des **risques** liés aux **bruits** et aux **sons amplifiés**, présentée par Mme Nathalie DELATTRE et plusieurs de ses collègues (texte de la commission, n° 83, 2023-2024)

Ce texte a été envoyé à la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable.

- Délai limite pour le dépôt des amendements de commission : lundi 6 novembre à 12 heures
- Réunion de la commission pour le rapport et le texte : mercredi 8 novembre matin
- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance : lundi 20 novembre à 12 heures
- Réunion de la commission pour examiner les amendements de séance : mercredi 22 novembre matin
- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 45 minutes
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : mercredi 22 novembre à 15 heures

**CALENDRIER DE L'EXAMEN DU PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2024
ET ORDRE DU JOUR DES SÉANCES DU 23 NOVEMBRE AU 12 DÉCEMBRE 2023**

À 14 h 30 et, éventuellement, le soir

- Sous réserve de sa transmission, projet de **loi de finances** pour **2024** (A.N., n° 1680)

=> Discussion générale

- Temps attribué au rapporteur général de la commission des finances : 15 minutes
- Temps attribué au président de la commission des finances : 10 minutes
- Temps attribué aux orateurs des groupes : 2 heures
- Délai limite pour les inscriptions de parole : mercredi 22 novembre à 15 heures

=> Examen de l'article liminaire

• Délai limite pour le dépôt des amendements à l'article liminaire et à la première partie : jeudi 23 novembre à 11 heures

- Délai limite pour l'ajout d'un signataire aux amendements à l'article liminaire et à l'article 33 : jeudi 23 novembre à l'ouverture de la discussion générale
- Réunion de la commission pour examiner les amendements à l'article liminaire et à l'article 33 : jeudi 23 novembre à l'issue de la discussion générale

=> Examen de l'article 33 : évaluation du prélèvement opéré sur les recettes de l'État au titre de la participation de la France au budget de l'Union européenne

- Temps attribué au rapporteur spécial de la commission des finances : 5 minutes
- Temps attribué au président de la commission des affaires européennes : 3 minutes
- Temps attribué aux orateurs des groupes : 45 minutes
- Délai limite pour les inscriptions de parole : mercredi 22 novembre à 15 heures

PROJET DE LOI DE FINANCES

Vendredi 24 novembre 2023

À 16 heures et le soir

- Sous réserve de sa transmission, projet de **loi de finances** pour **2024** (A.N., n° 1680)

=> Examen des **articles de la première partie** (suite)

- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance : jeudi 23 novembre à 11 heures
- Délai limite pour l'ajout d'un signataire aux amendements de la première partie (excepté l'article 33) : vendredi 24 novembre à 11 heures
- Réunion de la commission pour examiner les amendements à la première partie : vendredi 24 novembre à 14 heures et lundi 27 novembre à 9 h 30

Samedi 25 novembre 2023

À 9 h 30, 14 h 30, le soir et la nuit

- Sous réserve de sa transmission, projet de **loi de finances** pour **2024** (A.N., n° 1680)

=> Examen des **articles de la première partie** (suite)

Éventuellement, dimanche 26 novembre 2023

Le matin, l'après-midi et le soir

- Sous réserve de sa transmission, projet de **loi de finances** pour **2024** (A.N., n° 1680)

=> Examen des **articles de la première partie** (suite)

PROJET DE LOI DE FINANCES

Lundi 27 novembre 2023

À 10 h 30, 14 h 30, le soir et la nuit

- Sous réserve de sa transmission, projet de **loi de finances** pour **2024** (A.N., n° 1680)

=> Examen des **articles de la première partie** (suite)

Mardi 28 novembre 2023

À 14 h 30, le soir et la nuit

- Sous réserve de sa transmission, projet de **loi de finances** pour **2024** (A.N., n° 1680)

=> Examen des **articles de la première partie** (suite)

Mercredi 29 novembre 2023

À 11 heures

- Sous réserve de sa transmission, projet de **loi de finances** pour **2024** (A.N., n° 1680)

=> Examen des **articles de la première partie** (suite)

À 15 heures

- Questions d'actualité au Gouvernement

• Délai limite pour l'inscription des auteurs de questions :
mercredi 29 novembre à 11 heures

À 16 h 30, le soir et la nuit

- Sous réserve de sa transmission, projet de **loi de finances** pour **2024** (A.N., n° 1680)

=> Examen des **articles de la première partie** (suite)

À 10 h 30 et à 14 h 30

- Sous réserve de sa transmission, projet de **loi de finances** pour **2024** (A.N., n° 1680)

=> Examen des **articles de la première partie** (suite et fin)

=> Explications de vote sur l'ensemble de la **première partie**

- Temps attribué aux orateurs des groupes pour les explications de vote, à raison d'un orateur par groupe : 5 minutes pour chaque groupe et 3 minutes pour les sénateurs ne figurant sur la liste d'aucun groupe

- Délai limite pour les inscriptions de parole : mercredi 29 novembre à 15 heures

=> **Scrutin public ordinaire de droit**

Le soir

- Sous réserve de sa transmission, projet de **loi de finances** pour **2024** (A.N., n° 1680)

=> **Sécurités** (durée maximale prévisionnelle : 2 heures 45)

. Compte spécial : contrôle de la circulation et du stationnement routiers

- Temps attribué aux rapporteurs spéciaux (2) : 7 minutes chacun

- Temps attribué aux rapporteurs pour avis (4) : 3 minutes chacun

- Temps attribué aux orateurs des groupes : 1 heure

- Délai limite pour le dépôt des amendements : lundi 27 novembre à 11 heures

- Délai limite pour l'ajout d'un signataire à un amendement : mercredi 29 novembre à 11 heures

- Délai limite pour les inscriptions de parole : mercredi 29 novembre à 11 heures

À 9 h 30, 14 h 30 et le soir

- Sous réserve de leur dépôt, conclusions de la commission mixte paritaire sur le projet de loi de **financement de la sécurité sociale** pour **2024** ou nouvelle lecture

En cas de lecture de conclusions de la commission mixte paritaire :

- Lors de la séance, seuls peuvent intervenir le Gouvernement, le représentant de la commission saisie au fond pour une durée ne pouvant excéder cinq minutes et, pour explication de vote, un représentant par groupe pour une durée ne pouvant excéder cinq minutes chacun ainsi qu'un représentant des sénateurs ne figurant sur la liste d'aucun groupe pour une durée ne pouvant excéder trois minutes
- Délai limite pour les inscriptions des orateurs des groupes : jeudi 30 novembre à 15 heures

En cas de nouvelle lecture :

- Réunion de la commission pour le rapport : jeudi 30 novembre matin
- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance : vendredi 1^{er} décembre à l'ouverture de la discussion générale
- Réunion de la commission pour examiner les amendements de séance : vendredi 1^{er} décembre à l'issue de la discussion générale
- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 45 minutes
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : jeudi 30 novembre à 15 heures

- Sous réserve de sa transmission, projet de **loi de finances** pour **2024** (A.N., n° 1680)

=> **Enseignement scolaire** (+ articles 53 et 54) (durée maximale prévisionnelle : 3 heures 30)

- Temps attribué au rapporteur spécial : 7 minutes
- Temps attribué aux rapporteurs pour avis (2) : 3 minutes chacun
- Temps attribué aux orateurs des groupes : 1 heure
- Délai limite pour le dépôt des amendements : mardi 28 novembre à 11 heures
- Délai limite pour l'ajout d'un signataire à un amendement : jeudi 30 novembre à 11 heures
- Délai limite pour les inscriptions de parole : jeudi 30 novembre à 11 heures

=> **Recherche et enseignement supérieur** (durée maximale prévisionnelle : 3 heures 15)

- Temps attribué aux rapporteurs spéciaux (2) : 7 minutes chacun
- Temps attribué aux rapporteurs pour avis (3) : 3 minutes chacun
- Temps attribué aux orateurs des groupes : 1 heure
- Délai limite pour le dépôt des amendements : mardi 28 novembre à 11 heures
- Délai limite pour l'ajout d'un signataire à un amendement : jeudi 30 novembre à 11 heures
- Délai limite pour les inscriptions de parole : jeudi 30 novembre à 11 heures

=> **Cohésion des territoires** (Durée maximale prévisionnelle : 4 heures 30)

- Temps attribué aux rapporteurs spéciaux (2) : 7 minutes chacun
- Temps attribué aux rapporteurs pour avis (5) : 3 minutes chacun
- Temps attribué aux orateurs des groupes : 1 heure
- Délai limite pour le dépôt des amendements : mardi 28 novembre à 11 heures
- Délai limite pour l'ajout d'un signataire à un amendement : jeudi 30 novembre à 11 heures
- Délai limite pour les inscriptions de parole : jeudi 30 novembre à 11 heures

À 10 h 30 et à 14 heures

- Sous réserve de sa transmission, projet de **loi de finances** pour **2024** (A.N., n° 1680)

=> **Engagements financiers de l'État** (durée maximale prévisionnelle : 2 heures)

. Compte spécial : participations financières de l'État

. Compte spécial : accords monétaires internationaux

. Compte spécial : prêts et avances à divers services de l'État ou organismes gérant des services publics

et **Remboursements et dégrèvements**

• Temps attribué aux rapporteurs spéciaux (3) : 5 minutes chacun

• Temps attribué à la rapporteure pour avis : 3 minutes

• Temps attribué aux orateurs des groupes : 45 minutes

• Délai limite pour le dépôt des amendements : mercredi 29 novembre à 11 heures

• Délai limite pour l'ajout d'un signataire à un amendement : vendredi 1^{er} décembre à 11 heures

• Délai limite pour les inscriptions de parole : vendredi 1^{er} décembre à 11 heures

=> **Économie** (durée maximale prévisionnelle : 2 heures 30)

. Compte spécial : prêts et avances à des particuliers ou à des organismes privés

• Temps attribué aux rapporteurs spéciaux (2) : 5 minutes chacun

• Temps attribué aux rapporteurs pour avis (3) : 3 minutes chacun

• Temps attribué aux orateurs des groupes : 45 minutes

• Délai limite pour le dépôt des amendements : mercredi 29 novembre à 11 heures

• Délai limite pour l'ajout d'un signataire à un amendement : vendredi 1^{er} décembre à 11 heures

• Délai limite pour les inscriptions de parole : vendredi 1^{er} décembre à 11 heures

=> **Plan de relance** (durée maximale prévisionnelle : 1 heure 45)

et **Investir pour la France de 2030**

- Temps attribué aux rapporteurs spéciaux (3) : 5 minutes chacun
- Temps attribué aux orateurs des groupes : 45 minutes
- Délai limite pour le dépôt des amendements : mercredi 29 novembre à 11 heures
- Délai limite pour l'ajout d'un signataire à un amendement : vendredi 1^{er} décembre à 11 heures
- Délai limite pour les inscriptions de parole : vendredi 1^{er} décembre à 11 heures

=> **Pouvoirs publics** (durée maximale prévisionnelle : 2 heures)

et **Conseil et contrôle de l'État**

et **Direction de l'action du Gouvernement**

. Budget annexe : publications officielles et information administrative

- Temps attribué aux rapporteurs spéciaux (3) : 5 minutes chacun
- Temps attribué aux rapporteurs pour avis (5) : 3 minutes chacun
- Temps attribué aux orateurs des groupes : 45 minutes
- Délai limite pour le dépôt des amendements : mercredi 29 novembre à 11 heures
- Délai limite pour l'ajout d'un signataire à un amendement : vendredi 1^{er} décembre à 11 heures
- Délai limite pour les inscriptions de parole : vendredi 1^{er} décembre à 11 heures

Éventuellement, le soir

- Sous réserve de sa transmission, projet de **loi de finances** pour **2024** (A.N., n° 1680)

=> **Examen des missions et des articles rattachés reportés**

Éventuellement, dimanche 3 décembre 2023

Le matin, l'après-midi et le soir

- Sous réserve de sa transmission, projet de **loi de finances** pour **2024**
(A.N., n° 1680)

=> **Examen des missions et des articles rattachés reportés**

PROJET DE LOI DE FINANCES

Lundi 4 décembre 2023

À 10 heures, 14 h 30 et le soir

- Sous réserve de sa transmission, projet de **loi de finances** pour **2024** (A.N., n° 1680)

=> **Immigration, asile et intégration** (durée maximale prévisionnelle : 1 heure 45)

- Temps attribué à la rapporteure spéciale : 5 minutes
- Temps attribué aux rapporteurs pour avis (2) : 3 minutes chacun
- Temps attribué aux orateurs des groupes : 45 minutes
- Délai limite pour le dépôt des amendements : jeudi 30 novembre à 11 heures
- Délai limite pour l'ajout d'un signataire à un amendement : vendredi 1^{er} décembre à 11 heures
- Délai limite pour les inscriptions de parole : vendredi 1^{er} décembre à 11 heures

=> **Écologie, développement et mobilités durables** (+ articles 50, 51 et 52) (durée maximale prévisionnelle : 8 heures)

. Budget annexe : contrôle et exploitation aériens

. Compte spécial : financement des aides aux collectivités pour l'électrification rurale

- Temps attribué aux rapporteurs spéciaux (4) : 7 minutes chacun
- Temps attribué aux rapporteurs pour avis (7) : 3 minutes chacun
- Temps attribué aux orateurs des groupes : 1 heure
- Délai limite pour le dépôt des amendements : jeudi 30 novembre à 11 heures
- Délai limite pour l'ajout d'un signataire à un amendement : vendredi 1^{er} décembre à 11 heures
- Délai limite pour les inscriptions de parole : vendredi 1^{er} décembre à 11 heures

Mardi 5 décembre 2023

À 9 h 30

- Questions orales

- Sous réserve de sa transmission, projet de **loi de finances** pour **2024** (A.N., n° 1680)

=> **Travail et emploi** (durée maximale prévisionnelle : 2 heures 45)

- Temps attribué aux rapporteurs spéciaux (2) : 7 minutes chacun
- Temps attribué au rapporteur pour avis : 3 minutes
- Temps attribué aux orateurs des groupes : 1 heure
- Délai limite pour le dépôt des amendements : vendredi 1^{er} décembre à 11 heures
- Délai limite pour l'ajout d'un signataire à un amendement : lundi 4 décembre à 11 heures
- Délai limite pour les inscriptions de parole : lundi 4 décembre à 11 heures

=> **Santé** (durée maximale prévisionnelle : 2 heures 30)

- Temps attribué au rapporteur spécial : 5 minutes
- Temps attribué à la rapporteure pour avis : 3 minutes
- Temps attribué aux orateurs des groupes : 45 minutes
- Délai limite pour le dépôt des amendements : vendredi 1^{er} décembre à 11 heures
- Délai limite pour l'ajout d'un signataire à un amendement : lundi 4 décembre à 11 heures
- Délai limite pour les inscriptions de parole : lundi 4 décembre à 11 heures

=> **Solidarité, insertion et égalité des chances** (durée maximale prévisionnelle : 3 heures 30)

- Temps attribué aux rapporteurs spéciaux (2) : 5 minutes chacun
- Temps attribué au rapporteur pour avis : 3 minutes
- Temps attribué aux orateurs des groupes : 45 minutes
- Délai limite pour le dépôt des amendements : vendredi 1^{er} décembre à 11 heures
- Délai limite pour l'ajout d'un signataire à un amendement : lundi 4 décembre à 11 heures
- Délai limite pour les inscriptions de parole : lundi 4 décembre à 11 heures

À 10 h 30, 14 h 30 et le soir

- Sous réserve de sa transmission, projet de **loi de finances** pour **2024** (A.N., n° 1680)

=> **Relations avec les collectivités territoriales** (+ articles 56, 57, 58 et 59) (durée maximale prévisionnelle : 8 heures 30)

. Compte spécial : Avances aux collectivités territoriales

- Temps attribué aux rapporteurs spéciaux (2) : 7 minutes chacun
- Temps attribué au rapporteur pour avis : 3 minutes
- Temps attribué aux orateurs des groupes : 1 heure
- Délai limite pour le dépôt des amendements : vendredi 1^{er} décembre à 11 heures
- Délai limite pour l'ajout d'un signataire à un amendement : mardi 5 décembre à 11 heures
- Délai limite pour les inscriptions de parole : mardi 5 décembre à 11 heures

=> **Administration générale et territoriale de l'État** (durée maximale prévisionnelle : 1 heure 15)

- Temps attribué à la rapporteure spéciale : 5 minutes
- Temps attribué à la rapporteure pour avis : 3 minutes
- Temps attribué aux orateurs des groupes : 45 minutes
- Délai limite pour le dépôt des amendements : vendredi 1^{er} décembre à 11 heures
- Délai limite pour l'ajout d'un signataire à un amendement : mardi 5 décembre à 11 heures
- Délai limite pour les inscriptions de parole : mardi 5 décembre à 11 heures

À 10 h 30, 14 h 30 et le soir

- Sous réserve de sa transmission, projet de **loi de finances** pour **2024** (A.N., n° 1680)

=> **Transformation et fonctions publiques** (durée maximale prévisionnelle : 2 heures 15)

. Compte spécial : gestion du patrimoine immobilier de l'État

et **Gestion des finances publiques**

et **Crédits non répartis**

et **Régimes sociaux et de retraite**

. Compte spécial : pensions

- Temps attribué aux rapporteurs spéciaux (2) : 5 minutes chacun
- Temps attribué aux rapporteurs pour avis (2) : 3 minutes chacun
- Temps attribué aux orateurs des groupes : 45 minutes
- Délai limite pour le dépôt des amendements : lundi 4 décembre à 11 heures
- Délai limite pour l'ajout d'un signataire à un amendement : mercredi 6 décembre à 11 heures
- Délai limite pour les inscriptions de parole : mercredi 6 décembre à 11 heures

=> **Culture** (durée maximale prévisionnelle : 2 heures 15)

- Temps attribué aux rapporteurs spéciaux (2) : 7 minutes chacun
- Temps attribué aux rapporteurs pour avis (2) : 3 minutes chacun
- Temps attribué aux orateurs des groupes : 1 heure
- Délai limite pour le dépôt des amendements : lundi 4 décembre à 11 heures
- Délai limite pour l'ajout d'un signataire à un amendement : mercredi 6 décembre à 11 heures
- Délai limite pour les inscriptions de parole : mercredi 6 décembre à 11 heures

=> **Médias, livre et industries culturelles** (durée maximale prévisionnelle : 2 heures 15)

. Compte spécial : avances à l'audiovisuel public

- Temps attribué au rapporteur spécial : 7 minutes
- Temps attribué aux rapporteurs pour avis (6) : 3 minutes chacun
- Temps attribué aux orateurs des groupes : 1 heure
- Délai limite pour le dépôt des amendements : lundi 4 décembre à 11 heures
- Délai limite pour l'ajout d'un signataire à un amendement : mercredi 6 décembre à 11 heures
- Délai limite pour les inscriptions de parole : mercredi 6 décembre à 11 heures

=> **Outre-mer** (+ article 55) (durée maximale prévisionnelle : 3 heures 45)

- Temps attribué aux rapporteurs spéciaux (2) : 7 minutes chacun
- Temps attribué aux rapporteurs pour avis (2) : 3 minutes chacun
- Temps attribué aux orateurs des groupes : 1 heure
- Délai limite pour le dépôt des amendements : lundi 4 décembre à 11 heures
- Délai limite pour l'ajout d'un signataire à un amendement : mercredi 6 décembre à 11 heures
- Délai limite pour les inscriptions de parole : mercredi 6 décembre à 11 heures

À 9 h 30, 14 h 30 et le soir

- Sous réserve de sa transmission, projet de **loi de finances** pour **2024** (A.N., n° 1680)

=> **Anciens combattants, mémoire et liens avec la Nation** (durée maximale prévisionnelle : 1 heure 30)

- Temps attribué au rapporteur spécial : 5 minutes
- Temps attribué à la rapporteure pour avis : 3 minutes
- Temps attribué aux orateurs des groupes : 45 minutes
- Délai limite pour le dépôt des amendements : mardi 5 décembre à 11 heures
- Délai limite pour l'ajout d'un signataire à un amendement : jeudi 7 décembre à 11 heures
- Délai limite pour les inscriptions de parole : jeudi 7 décembre à 11 heures

=> **Action extérieure de l'État** (durée maximale prévisionnelle : 3 heures 15)

- Temps attribué aux rapporteurs spéciaux (2) : 7 minutes chacun
- Temps attribué aux rapporteurs pour avis (7) : 3 minutes chacun
- Temps attribué aux orateurs des groupes : 1 heure
- Délai limite pour le dépôt des amendements : mardi 5 décembre à 11 heures
- Délai limite pour l'ajout d'un signataire à un amendement : jeudi 7 décembre à 11 heures
- Délai limite pour les inscriptions de parole : jeudi 7 décembre à 11 heures

=> **Aide publique au développement** (durée maximale prévisionnelle : 1 heure 45)

. Compte spécial : prêts à des États étrangers

- Temps attribué aux rapporteurs spéciaux (2) : 5 minutes chacun
- Temps attribué aux rapporteurs pour avis (2) : 3 minutes chacun
- Temps attribué aux orateurs des groupes : 45 minutes
- Délai limite pour le dépôt des amendements : mardi 5 décembre à 11 heures
- Délai limite pour l'ajout d'un signataire à un amendement : jeudi 7 décembre à 11 heures
- Délai limite pour les inscriptions de parole : jeudi 7 décembre à 11 heures

=> **Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales** (durée maximale prévisionnelle : 5 heures)

. Compte spécial : développement agricole et rural

- Temps attribué aux rapporteurs spéciaux (2) : 7 minutes chacun
- Temps attribué aux rapporteurs pour avis (3) : 3 minutes chacun
- Temps attribué aux orateurs des groupes : 1 heure
- Délai limite pour le dépôt des amendements : mardi 5 décembre à 11 heures
- Délai limite pour l'ajout d'un signataire à un amendement : jeudi 7 décembre à 11 heures
- Délai limite pour les inscriptions de parole : jeudi 7 décembre à 11 heures

Éventuellement, samedi 9 décembre 2023

Le matin, l'après-midi et le soir

- Sous réserve de sa transmission, projet de **loi de finances** pour **2024** (A.N., n° 1680)

=> **Examen des missions et des articles rattachés reportés**

Éventuellement, dimanche 10 décembre 2023

Le matin, l'après-midi et le soir

- Sous réserve de sa transmission, projet de **loi de finances** pour **2024**
(A.N., n° 1680)

=> **Examen des missions et des articles rattachés reportés**

PROJET DE LOI DE FINANCES

Lundi 11 décembre 2023

À 10 h 30, 14 h 30, le soir et, éventuellement, la nuit

- Sous réserve de sa transmission, projet de **loi de finances** pour **2024** (A.N., n° 1680)

=> **Sport, jeunesse et vie associative** (durée maximale prévisionnelle : 2 heures)

- Temps attribué au rapporteur spécial : 5 minutes
- Temps attribué aux rapporteurs pour avis (2) : 3 minutes chacun
- Temps attribué aux orateurs des groupes : 45 minutes
- Délai limite pour le dépôt des amendements : jeudi 7 décembre à 11 heures
- Délai limite pour l'ajout d'un signataire à un amendement : vendredi 8 décembre à 11 heures
- Délai limite pour les inscriptions de parole : vendredi 8 décembre à 11 heures

=> **Justice** (durée maximale prévisionnelle : 3 heures)

- Temps attribué au rapporteur spécial : 7 minutes
- Temps attribué aux rapporteurs pour avis (4) : 3 minutes chacun
- Temps attribué aux orateurs des groupes : 1 heure
- Délai limite pour le dépôt des amendements : jeudi 7 décembre à 11 heures
- Délai limite pour l'ajout d'un signataire à un amendement : vendredi 8 décembre à 11 heures
- Délai limite pour les inscriptions de parole : vendredi 8 décembre à 11 heures

=> **Défense** (durée maximale prévisionnelle : 2 heures 30)

- Temps attribué au rapporteur spécial : 7 minutes
- Temps attribué aux rapporteurs pour avis (8) : 3 minutes chacun
- Temps attribué aux orateurs des groupes : 1 heure
- Délai limite pour le dépôt des amendements : jeudi 7 décembre à 11 heures
- Délai limite pour l'ajout d'un signataire à un amendement : vendredi 8 décembre à 11 heures
- Délai limite pour les inscriptions de parole : vendredi 8 décembre à 11 heures

=> Examen des articles de la seconde partie non rattachés aux crédits

- Délai limite pour le dépôt des amendements aux articles de la seconde partie non rattachés aux crédits : jeudi 7 décembre à 12 heures
- Délai limite pour l'ajout d'un signataire à un amendement aux articles de la seconde partie non rattachés aux crédits : vendredi 8 décembre à 11 heures
- Réunion de la commission pour examiner les amendements aux articles de la seconde partie non rattachés aux crédits : lundi 11 décembre à 9 h 30

Mardi 12 décembre 2023

À 14 h 30

- Sous réserve de sa transmission, projet de **loi de finances** pour **2024** (A.N., n° 1680)

=> Éventuellement, **examen des articles de la seconde partie non rattachés aux crédits** (suite et fin)

=> **Explications de vote sur l'ensemble du projet de loi de finances pour 2024**

- Temps attribué aux orateurs des groupes pour les explications de vote, à raison d'un orateur par groupe : 7 minutes pour chaque groupe et 3 minutes pour les sénateurs ne figurant sur la liste d'aucun groupe
- Délai limite pour les inscriptions de parole : lundi 11 décembre à 15 heures

=> **Scrutin public à la tribune de droit**

SEMAINE SÉNATORIALE

Mardi 12 décembre 2023 (suite)

L'après-midi (après le vote du projet de loi de finances pour 2024) et le soir

- Proposition de résolution tendant à modifier le Règlement du Sénat afin de **compléter l'intitulé** de la **commission de la culture, de l'éducation et de la communication**, présentée par M. Laurent LAFON et plusieurs de ses collègues (n° 623, 2022-2023) (demande de la commission de la culture, de l'éducation et de la communication)

Ce texte a été envoyé à la commission des lois.

- Délai limite pour le dépôt des amendements de commission : lundi 4 décembre à 12 heures
- Réunion de la commission pour le rapport et le texte : mercredi 6 décembre matin
- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance : lundi 11 décembre à 12 heures
- Réunion de la commission pour examiner les amendements de séance : mardi 12 décembre en début d'après-midi
- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 30 minutes
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : lundi 11 décembre à 15 heures

- Explications de vote puis vote sur la proposition de loi visant à **prolonger** en **2024** le **dispositif exceptionnel d'utilisation** des **titres-restaurant** pour **soutenir** le **pouvoir d'achat**, présentée par Mmes Sophie PRIMAS, Frédérique PUISSAT et Alexandra BORCHIO FONTIMP (procédure accélérée) (n° 106, 2023-2024)

Ce texte a été envoyé à la commission des affaires sociales. Il est examiné conformément à la procédure de législation en commission selon laquelle le droit d'amendement des sénateurs et du Gouvernement s'exerce en commission.

- Délai limite pour le dépôt des amendements de commission : lundi 4 décembre à 12 heures
- Réunion de la commission pour le rapport et le texte : mercredi 6 décembre matin
- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance, en application de l'article 47 quater, alinéa 1, du Règlement : lundi 11 décembre à 12 heures
- Délai limite de demande de retour à la procédure normale (pour les articles faisant l'objet de la procédure de législation en commission) : vendredi 8 décembre à 17 heures
- Lors de la séance, seuls peuvent intervenir le Gouvernement, les représentants de la commission pendant 7 minutes et, pour explication de vote, un représentant par groupe pour une durée ne pouvant excéder 5 minutes chacun, ainsi qu'un sénateur ne figurant sur la liste d'aucun groupe pour une durée ne pouvant excéder 3 minutes
- Délai limite pour les inscriptions des orateurs des groupes : lundi 11 décembre à 15 heures

- Proposition de loi constitutionnelle relative à la **souveraineté de la France**, à la **nationalité**, à **l'immigration** et à **l'asile**, présentée par MM Bruno RETAILLEAU, François-Noël BUFFET et plusieurs de leurs collègues (n° 646, 2022-2023) (demande du groupe Les Républicains)

Ce texte a été envoyé à la commission des lois.

- Délai limite pour le dépôt des amendements de commission : lundi 4 décembre à 12 heures
- Réunion de la commission pour le rapport et le texte : mercredi 6 décembre matin
- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance : lundi 11 décembre à 12 heures
- Réunion de la commission pour examiner les amendements de séance : mardi 12 décembre après-midi
- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 1 heure
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : lundi 11 décembre à 15 heures

SEMAINE SÉNATORIALE

Mercredi 13 décembre 2023

À 15 heures

- Questions d'actualité au Gouvernement

- Délai limite pour l'inscription des auteurs de questions : mercredi 13 décembre à 11 heures

De 16 h 30 à 20 h 30

(Ordre du jour réservé au GEST)

- Proposition de loi visant à favoriser le **réemploi des véhicules**, au service des **mobilités durables** et solidaires sur les territoires, présentée par MM. Joël LABBÉ, Guillaume GONTARD et plusieurs de leurs collègues (n° 923, 2022-2023)

Ce texte a été envoyé à la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable.

- Délai limite pour le dépôt des amendements de commission : vendredi 24 novembre à 12 heures
- Réunion de la commission pour le rapport et le texte : mercredi 29 novembre matin
- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance : vendredi 8 décembre à 12 heures
- Réunion de la commission pour examiner les amendements de séance : mercredi 13 décembre matin
- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 45 minutes
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : mardi 12 décembre à 15 heures

- Proposition de loi visant à lutter contre la précarité de la jeunesse par l'instauration d'une **allocation autonomie universelle d'études**, présentée par Mme Monique de MARCO et plusieurs de ses collègues (n° 15, 2023-2024)

Ce texte a été envoyé à la commission des affaires sociales.

- Délai limite pour le dépôt des amendements de commission : lundi 4 décembre à 12 heures
- Réunion de la commission pour le rapport et le texte : mercredi 6 décembre matin
- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance : lundi 11 décembre à 12 heures
- Réunion de la commission pour examiner les amendements de séance : mercredi 13 décembre matin
- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 45 minutes
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : mardi 12 décembre à 15 heures

À 22 heures

- Débat préalable à la réunion du **Conseil européen** des **14 et 15 décembre 2023**

- Intervention liminaire du Gouvernement
- 4 minutes attribuées respectivement à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, à la commission des finances et à la commission des affaires européennes
- Temps attribué aux orateurs des groupes : 1 heure
- Possibilité pour le Gouvernement de prendre la parole après chaque orateur des commissions et des groupes pour une durée de 2 minutes ; possibilité pour l'orateur de répliquer pendant 1 minute
- Conclusion par la commission des affaires européennes : 4 minutes
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans le débat : mardi 12 décembre à 15 heures

De 10 h 30 à 13 heures et de 14 h 30 à 16 heures

(Ordre du jour réservé au groupe RDPI)

- Proposition de loi tendant à tenir compte de la **capacité contributive** des **collectivités territoriales** dans l'**attribution** des **subventions** et **dotations** destinées aux investissements relatifs à la transition écologique des **bâtiments scolaires**, présentée par Mme Nadège HAVET et plusieurs de ses collègues (n° 922, 2022-2023)

Ce texte a été envoyé à la commission des finances.

- Délai limite pour le dépôt des amendements de commission : lundi 4 décembre à 12 heures
- Réunion de la commission pour le rapport et le texte : mardi 5 décembre matin
- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance : lundi 11 décembre à 12 heures
- Réunion de la commission pour examiner les amendements de séance : jeudi 14 décembre matin
- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 45 minutes
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : mercredi 13 décembre à 15 heures

- Débat sur le thème : « **Comment le Gouvernement compte-t-il appliquer au plus vite les mesures du Comité Interministériel des Outre-mer ?** »

- Temps attribué au groupe Rassemblement des démocrates, progressistes et indépendants : 8 minutes
- Temps attribué aux orateurs des groupes : 1 heure
- Possibilité pour le Gouvernement de prendre la parole après chaque orateur pour une durée de 2 minutes ; possibilité pour l'orateur de répliquer pendant 1 minute
- Temps de réponse du Gouvernement : 5 minutes
- Conclusion par le groupe Rassemblement des démocrates, progressistes et indépendants : 5 minutes
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans le débat : mercredi 13 décembre à 15 heures

- Proposition de loi organique visant à **rétablir la réserve parlementaire** en faveur des **communes rurales** et des **associations**, présentée par M. Hervé MAUREY, Mme Dominique VÉRIEN et plusieurs de leurs collègues (n° 33, 2023-2024)

Ce texte a été envoyé à la commission des finances.

- Délai limite pour le dépôt des amendements de commission : lundi 4 décembre à 12 heures
- Réunion de la commission pour le rapport et le texte : mardi 5 décembre matin
- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance : lundi 11 décembre à 12 heures
- Réunion de la commission pour examiner les amendements de séance : jeudi 14 décembre matin
- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 45 minutes
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : mercredi 13 décembre à 15 heures

- Proposition de loi relative aux **droits** de l'**enfant** à entretenir régulièrement des **relations personnelles** avec ses **parents** en cas de séparation de ces derniers, présentée par Mme Élisabeth DOINEAU et plusieurs de ses collègues (n° 308, 2021-2022)

Ce texte a été envoyé à la commission des lois.

- Délai limite pour le dépôt des amendements de commission : lundi 4 décembre à 12 heures
- Réunion de la commission pour le rapport et le texte : mercredi 6 décembre matin
- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance : lundi 11 décembre à 12 heures
- Réunion de la commission pour examiner les amendements de séance : mercredi 13 décembre matin
- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 45 minutes
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : mercredi 13 décembre à 15 heures

À 21 h 30

- Éventuellement, suite de la proposition de loi constitutionnelle relative à la **souveraineté de la France**, à la **nationalité**, à **l'immigration** et à **l'asile**, présentée par MM. Bruno RETAILLEAU, François-Noël BUFFET et plusieurs de leurs collègues (n° 646, 2022-2023) (demande du groupe Les Républicains)

Éventuellement, vendredi 15 décembre 2023

Le matin, l'après-midi et le soir

- Éventuellement, suite de la proposition de loi constitutionnelle relative à la **souveraineté de la France**, à la **nationalité**, à **l'immigration** et à **l'asile**, présentée par MM. Bruno RETAILLEAU, François-Noël BUFFET et plusieurs de leurs collègues (n° 646, 2022-2023) (demande du groupe Les Républicains)

SEMAINE RÉSERVÉE PAR PRIORITÉ AU GOUVERNEMENT

Lundi 18 décembre 2023

À 16 heures et le soir

- Conclusions de la commission mixte paritaire sur la proposition de loi relative aux **services express régionaux métropolitains** (texte de la commission, n° 86, 2023-2024)

- Lors de la séance, seuls peuvent intervenir le Gouvernement, le représentant de la commission saisie au fond pour une durée ne pouvant excéder cinq minutes et, pour explication de vote, un représentant par groupe pour une durée ne pouvant excéder cinq minutes chacun ainsi qu'un représentant des sénateurs ne figurant sur la liste d'aucun groupe pour une durée ne pouvant excéder trois minutes

- Délai limite pour les inscriptions des orateurs des groupes : vendredi 15 décembre à 15 heures

- Sous réserve de leur dépôt, conclusions de la commission mixte paritaire sur la proposition de loi relative à la prévisibilité de l'organisation des services de la **navigation aérienne** en cas de **mouvement social** et à l'adéquation entre l'ampleur de la grève et la réduction du trafic

- Lors de la séance, seuls peuvent intervenir le Gouvernement, le représentant de la commission saisie au fond pour une durée ne pouvant excéder cinq minutes et, pour explication de vote, un représentant par groupe pour une durée ne pouvant excéder cinq minutes chacun ainsi qu'un représentant des sénateurs ne figurant sur la liste d'aucun groupe pour une durée ne pouvant excéder trois minutes

- Délai limite pour les inscriptions des orateurs des groupes : vendredi 15 décembre à 15 heures

- Sous réserve de leur dépôt, conclusions de la commission mixte paritaire sur la proposition de loi relative à l'ouverture à la concurrence du **réseau de bus francilien de la RATP**

- Lors de la séance, seuls peuvent intervenir le Gouvernement, le représentant de la commission saisie au fond pour une durée ne pouvant excéder cinq minutes et, pour explication de vote, un représentant par groupe pour une durée ne pouvant excéder cinq minutes chacun ainsi qu'un représentant des sénateurs ne figurant sur la liste d'aucun groupe pour une durée ne pouvant excéder trois minutes

- Délai limite pour les inscriptions des orateurs des groupes : vendredi 15 décembre à 15 heures

- Sous réserve de leur dépôt, conclusions de la commission mixte paritaire sur la proposition de loi relative à la **restitution** des **restes humains** appartenant aux **collections publiques**

- Lors de la séance, seuls peuvent intervenir le Gouvernement, le représentant de la commission saisie au fond pour une durée ne pouvant excéder cinq minutes et, pour explication de vote, un représentant par groupe pour une durée ne pouvant excéder cinq minutes chacun ainsi qu'un représentant des sénateurs ne figurant sur la liste d'aucun groupe pour une durée ne pouvant excéder trois minutes

- Délai limite pour les inscriptions des orateurs des groupes : vendredi 15 décembre à 15 heures

- Sous réserve de leur dépôt, conclusions de la commission mixte paritaire sur la proposition de loi visant à **améliorer** l'**accès aux soins** par l'**engagement territorial** des **professionnels**

- Lors de la séance, seuls peuvent intervenir le Gouvernement, le représentant de la commission saisie au fond pour une durée ne pouvant excéder cinq minutes et, pour explication de vote, un représentant par groupe pour une durée ne pouvant excéder cinq minutes chacun ainsi qu'un représentant des sénateurs ne figurant sur la liste d'aucun groupe pour une durée ne pouvant excéder trois minutes

- Délai limite pour les inscriptions des orateurs des groupes : vendredi 15 décembre à 15 heures

- Sous réserve de leur dépôt, conclusions de la commission mixte paritaire sur la proposition de loi visant à **revaloriser** le **métier** de **secrétaire de mairie**

- Lors de la séance, seuls peuvent intervenir le Gouvernement, le représentant de la commission saisie au fond pour une durée ne pouvant excéder cinq minutes et, pour explication de vote, un représentant par groupe pour une durée ne pouvant excéder cinq minutes chacun ainsi qu'un représentant des sénateurs ne figurant sur la liste d'aucun groupe pour une durée ne pouvant excéder trois minutes

- Délai limite pour les inscriptions des orateurs des groupes : vendredi 15 décembre à 15 heures

Mardi 19 décembre 2023

À 9 h 30

- Questions orales

- Explications de vote puis vote sur la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale après engagement de la procédure accélérée, visant à **faciliter la mobilité internationale des alternants**, pour un « **Erasmus de l'apprentissage** » (n° 598, 2022-2023)

Ce texte a été envoyé à la commission des affaires sociales. Il est examiné conformément à la procédure de législation en commission selon laquelle le droit d'amendement des sénateurs et du Gouvernement s'exerce en commission.

- Délai limite pour le dépôt des amendements de commission : lundi 11 décembre à 12 heures
- Réunion de la commission pour le rapport et le texte : mercredi 13 décembre matin
- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance, en application de l'article 47 quater, alinéa 1, du Règlement : lundi 18 décembre à 12 heures
- Délai limite de demande de retour à la procédure normale (pour les articles faisant l'objet de la procédure de législation en commission) : vendredi 15 décembre à 17 heures
- Lors de la séance, seuls peuvent intervenir le Gouvernement, les représentants de la commission pendant 7 minutes et, pour explication de vote, un représentant par groupe pour une durée ne pouvant excéder 5 minutes chacun, ainsi qu'un sénateur ne figurant sur la liste d'aucun groupe pour une durée ne pouvant excéder 3 minutes
- Délai limite pour les inscriptions des orateurs des groupes : lundi 18 décembre à 15 heures

- Nouvelle lecture de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale en nouvelle lecture après engagement de la procédure accélérée, visant à garantir le respect du **droit à l'image des enfants** (n° 27, 2023-2024)

Ce texte a été envoyé à la commission des lois.

- Délai limite pour le dépôt des amendements de commission : lundi 11 décembre à 12 heures
- Réunion de la commission pour le rapport et le texte : mercredi 13 décembre matin
- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance : lundi 18 décembre à 12 heures
- Réunion de la commission pour examiner les amendements de séance : mardi 19 décembre en début d'après-midi
- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 45 minutes
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : lundi 18 décembre à 15 heures

- Projet de loi visant à **renforcer** la **lutte** contre les **dérives sectaires** (procédure accélérée) (n° 111, 2023-2024)

Ce texte a été envoyé à la commission des lois.

- Délai limite pour le dépôt des amendements de commission : lundi 11 décembre à 12 heures
- Réunion de la commission pour le rapport et le texte : mercredi 13 décembre matin
- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance : lundi 18 décembre à 12 heures
- Réunion de la commission pour examiner les amendements de séance : mardi 19 décembre en début d'après-midi
- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 1 heure
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : lundi 18 décembre à 15 heures

À 15 heures

- Questions d'actualité au Gouvernement

- Délai limite pour l'inscription des auteurs de questions : mercredi 20 décembre à 11 heures

À 16 h 30 et le soir

- 2 conventions internationales examinées selon la procédure d'examen simplifié :

=> Projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale après engagement de la procédure accélérée, autorisant l'**approbation** de l'**avenant** entre le Gouvernement de la **République française** et le Gouvernement du **Grand-Duché de Luxembourg** au **protocole d'accord** du 20 mars 2018 relatif au **renforcement** de la **coopération** en matière de **transports transfrontaliers** et à la **convention** du 23 octobre 2020 relative au **financement d'aménagements** visant à **renforcer** la **desserte ferroviaire** et **favoriser** les **mobilités durables** (n° 815, 2022-2023)

=> Projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale après engagement de la procédure accélérée, autorisant l'**approbation** de l'**accord** entre le Gouvernement de la **République française** et la **Banque internationale** pour la **reconstruction** et le **développement**, l'**Association internationale de développement**, la **Société financière internationale**, l'**Agence multilatérale de garantie des investissements** et le **Centre international** pour le **règlement des différends** relatifs aux **investissements** (n° 937, 2022-2023)

- Délai limite pour demander le retour à la procédure normale : lundi 18 décembre à 15 heures

- Projet de loi portant diverses **dispositions d'adaptation** au **droit de l'Union européenne** en matière d'économie, de finances, de transition écologique, de droit pénal, de droit social et en matière agricole (procédure accélérée) (n° 112, 2023-2024)

Ce texte a été envoyé à une commission spéciale sous réserve de sa création en application de l'article 16 bis du Règlement du Sénat.

18 articles font l'objet d'une procédure de législation en commission partielle selon laquelle le droit d'amendement des sénateurs et du Gouvernement s'exerce en commission.

- Délai limite pour le dépôt des amendements de commission : vendredi 8 décembre à 14 heures
- Réunion de la commission pour le rapport et le texte : mercredi 13 décembre en fin d'après-midi et le soir
- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance portant sur les articles du texte non concernés par la procédure de législation en commission : lundi 18 décembre à 12 heures
- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance en application de l'article 47 quater, alinéa 1, du Règlement : lundi 18 décembre à 12 heures
- Délai limite de demande de retour à la procédure normale : vendredi 15 décembre à 17 heures
- Réunion de la commission pour examiner les amendements de séance : mardi 19 décembre en début d'après-midi
- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 1 heure
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : mardi 19 décembre à 15 heures

Le matin

- Sous réserve de sa transmission, conclusions de la commission mixte paritaire sur le projet de **loi de finances** pour **2024** ou nouvelle lecture

En cas de lecture de conclusions de la commission mixte paritaire :

- Lors de la séance, seuls peuvent intervenir le Gouvernement, le représentant de la commission saisie au fond pour une durée ne pouvant excéder cinq minutes et, pour explication de vote, un représentant par groupe pour une durée ne pouvant excéder cinq minutes chacun ainsi qu'un représentant des sénateurs ne figurant sur la liste d'aucun groupe pour une durée ne pouvant excéder trois minutes
- Délai limite pour les inscriptions des orateurs des groupes : mercredi 20 décembre à 15 heures

En cas de nouvelle lecture :

- Réunion de la commission pour le rapport : mercredi 20 décembre matin
- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance : à l'ouverture de la discussion générale
- Réunion de la commission pour examiner les amendements de séance : à l'issue de la discussion générale
- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 45 minutes
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : mercredi 20 décembre à 15 heures

**Prochaine réunion de la Conférence des Présidents :
mercredi 13 décembre 2023, à 18 heures**